

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module 2023-2024

Module libre - Expression artistique et travail social

Code T.TS.SO359.ML756.F.23	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

3 ECTS

Volée PT 2022

Semaine bloc 7/2024

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

- Évaluer ses propres ressources et limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier ses besoins en matière de professionnalisation.
- Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Conscientiser leur propre potentiel d'expression artistique.
- Identifier les pratiques d'expression artistique et leurs transpositions possibles dans les champs du travail social.
- Délimiter les ateliers d'expression créative en travail social des champs de l'art, de la médiation culturelle et de l'art-thérapie
- Favoriser l'expression créative des publics du travail social par une posture et des pratiques adaptées.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Les espaces d'expression créative et artistique font partie de l'offre de prestations d'un grand nombre d'institutions des champs du travail social. Les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle, de l'éducation sociale et du service social sont sollicité-e-s pour organiser et/ou animer des ateliers, projets ou activités. Animer des espaces d'expression créative et artistique exige des cadres de références, des outils et postures spécifiques. Dans ce module, les étudiant-e-s développeront leur potentiel artistique et étudieront les transpositions possibles dans leurs futures pratiques professionnelles.

Formes d'enseignement :

- Ateliers d'expression artistique pour les étudiant-e-s animés par des professionnel-le-s des champs de l'art et du travail social. En 2024, un danseur chorégraphe sera associé à la semaine-bloc et co-animera les ateliers.
- Enseignements méthodologiques permettant de situer et de concevoir l'expression créative en travail social.
- Espaces de réflexion personnels et collectifs.
- Travaux de groupes permettant de faire l'expérience de l'animation d'une activité d'expression créative auprès de ses collègues étudiant-e-s.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La présence aux cours est obligatoire et constitue un pré-requis à la validation du module. Si l'étudiant-e n'a pas été présent-e, il ou elle ne peut valider le module et ne peut se présenter à l'examen de répétition. Il ou elle devra suivre un (autre) module l'année académique suivante.

- La présence à la semaine-bloc est obligatoire pour l'acquisition de 3 crédits ECTS. Les cours auront lieu en **semaine 7** les lundi 12 février, mardi 13 février, mercredi matin 14 février, jeudi 15 février et vendredi 16 février 2024 selon les horaires annoncés par la HETSLS.
- Evaluation de groupe le **vendredi 16 février 2024**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note « non acquis », la possibilité de répétition est la suivante :

- Restitution d'un dossier d'écrits et de travaux artistiques personnels pour le vendredi 15 mars 2024.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Ce module se déroule sur une semaine bloc du lundi 12 au vendredi 16 février 2024 (y compris le mercredi matin).

Un double échec à un module libre ne conduit pas à l'exclusion de la filière, l'étudiant-e sera tenu-e de refaire un (autre) module libre durant l'année académique suivante.

9 Bibliographie

Les lectures et documents méthodologiques seront à disposition des étudiant-e-s sur la page Moodle du module.

10 Enseignant-e-s

Responsable de module *

JETZER Anne

Descriptif validé le *

9 janvier 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle